

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 3 juillet 2018**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 3 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

134-07-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Période des questions
6. Correspondance
7. Chèques et comptes
8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
9. Adoption du premier projet de règlement 2018-239 modifiant le règlement de zonage
10. Autorisation de paiement – Décompte progressif bâtiment de loisirs
11. Offre de service — Nouvelles organisations dans PG
12. Offre de service – Évaluation environnementale de site phase I et II
13. Demande de dérogation mineure – Véronique Simard et Anthony Berthiaume
14. Défi des 4 versants — Autorisation
15. Réfection de plancher – Garage FDCN
16. Varia
17. Clôture de l'assemblée

135-07-18 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 juin 2018 est adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce. Également, le maire remercie l'organisation de la fête de la St-Jean organisée par les Lions de St-Elzéar.

Correspondance

- Demande d'assurance – Fleurons d'Or St-Elzéar
- Demande de commandite – Campagne de financement du nouveau terrain de baseball régional de Sainte-Marie

136-07-18 Chèques et comptes

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 327 693,86 \$ et les achats au montant de 300 355,74 \$ soient approuvés.

137-07-18 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage

Avis de motion est donné par la conseillère Shirley McInnes que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115 en enlevant la zone I-4 pour l'incorporer à la zone M-3. Un projet de règlement est déposé pour adoption.

138-07-18 Adoption du premier projet de règlement 2018-239 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le premier projet de règlement # 2018-239 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

139-07-18 Autorisation de paiement – Décompte progressif bâtiment de loisirs

CONSIDÉRANT que Les Constructions Olisa inc. ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #7 des travaux représentant l'avancement au 31 mai 2018 des travaux;

CONSIDÉRANT que Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. recommandent le paiement du décompte #7 au montant de 115 406,82 \$;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #7 pour le bâtiment de loisirs au montant de 115 406,82 \$, incluant les taxes.

140-07-18 Offre de service — Nouvelles organisations dans PG

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de la comptabilité de la résidence du Verger ainsi que du Comité Développement St-Elzéar;

CONSIDÉRANT l'offre de PG solutions concernant la mise en place des organismes mentionnés au coût de 1 350 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de frais récurrent par la suite;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de PG solutions pour la création de 2 nouvelles organisations dans le logiciel de comptabilité de la municipalité.

141-07-18 *Offre de service – Évaluation environnementale de site phase I et II*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé une soumission pour l'évaluation environnementale de site phase I et II pour le lot numéro 3 582 061;

CONSIDÉRANT l'offre de service faites par Terrapex environnement ltée au coût de 14 800 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé Joan Morin et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services de Terrapex environnement ltée, pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site – Phase I et d'une caractérisation environnementale de site Phase II sur le lot 3 582 061 au coût de 14 800 \$ avant taxes.

142-07-18 *Demande de dérogation mineure – Véronique Simard et Anthony Berthiaume*

CONSIDÉRANT que Mme Véronique Simard et M. Anthony Berthiaume sont propriétaires du lot 5 797 588 au 105 rue de la Coulée;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser la construction d'une résidence avec un garage intégré représentant 132 % de la façade de la résidence alors que la réglementation en vigueur mentionne que la largeur du garage intégré ne peut dépasser 90 % de la largeur de la façade de la résidence à laquelle il se rattache;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du bâtiment est un terrain dont la façade avant est de la forme d'un arc de cercle;

CONSIDÉRANT que selon le demandeur, la forme du lot avec une façade en arc complexifie ou peut même rendre impossible un projet architectural visant à implanter une maison avec un garage double;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à autoriser la construction d'une résidence dont l'implantation a un angle de 4(32 minutes alors que la réglementation en vigueur exige que la façade avant soit parallèle à la rue;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure répond aux critères établis à l'article 3.2 du règlement 2007-120 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de Saint-Elzéar*;

CONSIDÉRANT que l'objet de la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que toutes les possibilités de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements de zonage ou de lotissement ont été examinées;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Véronique Simard et M. Anthony Berthiaume afin de construire une résidence dont l'implantation à un angle de 4^o 32 minutes et dont la façade du garage intégré représentant 132 % de la façade de la résidence.

143-07-18 Défi des 4 versants — Autorisation

CONSIDÉRANT que les quatre premières années du Défi des 4 versants ont connu un succès tant auprès de la population que des participants;

CONSIDÉRANT que les parcours du Défi sont partagés entre les routes, les sentiers et boisés de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

D'autoriser la tenue de l'événement du Défi des 4 versants qui se tiendra le 22 septembre 2018 dans les sentiers, routes et boisés de la Municipalité

144-07-18 Réfection de plancher – Garage FDCN

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

D'accepter la proposition de Signature Époxy pour l'application d'époxy sur le plancher de la remise des Fêtes de Chez Nous sur une superficie approximative de 345 pieds². Une facture représentant 50 % des coûts sera envoyée aux Fêtes de Chez Nous.

145-07-18 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Stéphane Lehoux de clore l'assemblée. Il est 21 h 35.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Secrétaire-trésorier et directeur général